



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 08 Juin 2018

ACTION SOCIALE

LA VÉRITÉ SUR LE TRANSFERT DES CHEMINOTS DE L'ACTION SOCIALE SNCF ?

Dans le cadre du projet de cession des EHPAD vers le privé, la CGT affirme que tous les éléments ne sont pas fournis. Qu'est-ce que cela cache pour les cheminots potentiellement transférés ?

Après les EHPAD, quels établissements de l'Action Sociale la Direction décidera-t-elle de vendre au privé ?

Au regard des éléments fournis dans le cadre de l'ICCHSCT sur la cession des EHPAD, d'importantes zones d'ombres persistent.

Aussi, depuis 2016, la Direction force la main aux personnels cheminots, de manière insidieuse, en laissant se détériorer leurs conditions de travail actuelles de manière à s'assurer qu'il y ait un nombre maximal de volontaires pour quitter l'entreprise.

Les personnels et leur Direction Opérationnelle sont à bout. Les organisations syndicales sont accusées de mettre le feu dans des établissements en souffrance. Mais qui est le pyromane dans l'affaire ?

C'est bien la Direction qui a pris la décision dogmatique d'abandonner nos EHPAD, il y a deux ans, et qui depuis laisse se dégrader le quotidien des cheminots qui y travaillent.

La CGT n'a pas vocation à cacher la vérité aux cheminots, quand bien même elle dérange la Direction.

Aujourd'hui encore, les mensonges n'ont pas cessé, ni concernant le soi-disant « merveilleux » repreneur, ni concernant les véritables conditions de transfert des personnels.

Conditions de transfert :

- Passage des cheminots du Cadre Permanent au RH 0254 avant transfert ;
- L'ensemble des éléments constituant la rémunération ne seraient pas repris ;
- Les négociations concernant les droits et la rémunération des cheminots auraient lieu après le transfert. Autant dire qu'il n'y a aucune véritable certitude sur l'avenir ;
- Application immédiate de la Convention Collective 51 (Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951) = fin des droits relatifs à la prévoyance, de FC, ...



SOS Séniors :

La CGT a rencontré plusieurs organisations syndicales du Groupe afin d'en connaître la politique sociale.

► Conditions de travail :

L'application de la Convention Collective Nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif est aléatoire notamment concernant le respect de la réglementation quant à l'aménagement du temps de travail (la programmation des repos se fait à 1 mois et parfois à 1 semaine, le remplacement mutuel des absences, ...).

Les rythmes de travail ainsi que les clauses de mobilité différents. Il s'agit d'EHPAD privés avec ce que l'on connaît des conditions de travail dans ces établissements.

► Politique financière

Le but non lucratif du groupe est fort discutable puisque les rachats d'établissements auparavant réalisés ont parfois donné lieu à une spéculation financière dans le cadre de ventes de terrains tout en gardant le nombre de lits rachetés (pour conserver Villevaudé il faudrait un investissement de 10 millions d'euros de la part de SOS Séniors).

► Politique sociale

SOS Séniors annonce, d'ores et déjà, que nos EHPAD sont déficitaires et qu'il faudrait trouver des solutions, y compris concernant la masse salariale.

D'une part, la CGT rappelle que les EHPAD SNCF sont entièrement financés par le Fonds Action Sanitaire et Social des cheminots, et que le FASS est excédentaire de 26 millions au 31 décembre 2017.

C'est en les cédants au privé qu'ils deviennent déficitaires puisqu'ils ne sont plus financés par nos cotisations sociales (FASS).

Pour finir, lors de la visite d'EHPAD de SOS Séniors, la Direction de l'association a tout mis en œuvre pour nous empêcher de parler aux salariés et évite très clairement d'apporter des précisions ou encore de répondre aux questions qui semblent déranger.

- **La CGT exige des informations claires et précises sur ce projet de cession et sur les conditions de transfert que les Directions projettent, mais aussi sur les pratiques de SOS Séniors dans leur gestion du personnel et de leur rémunération !**
- **La Direction SNCF ne peut se dégager de ses responsabilités en tant qu'employeur. La CGT reste opposée à la cession et de fait rappelle que la Direction doit assurer l'avenir de ses personnels !**

L'ensemble des établissements de l'Action Sociale SNCF dans le viseur ?

A noter que le Groupe SOS offre des services autres que des EHPAD. Le groupe se compose en partie de services similaires à ceux de l'Action Sociale SNCF. Une cession d'autres établissements de l'Action Sociale tels que les établissements enfance pourrait très bien être envisagée par la direction et proposée au groupe SOS.

En effet, Mr Xavier Roche en tant que Patron d'Optim'Services ambitionne la privatisation d'Optim' et entreprend sa première étape : Vider Optim' des métiers « générant peu de valeur ajoutée », ou n'étant pas considérés « cœur de métier ».

Dans ce cadre, c'est l'ensemble des postes des cheminots de l'Action Sociale qui sont menacés.

**Exigeons la vérité,
décidons de notre avenir !**

Juin 2018						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

